

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250415-67-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

N° 67/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 avril 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 avril 2025

Objet de la délibération :

Assainissement collectif :
modification des tarifs pour les communes d'Ornans et L'Hôpital-du-Grosbois

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	5
• Dont représenté(e)s	12
• Excusé(e)s :	9
• Non excusé(e)s :	17
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le quinze avril,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Gérard COULET à Estelle BOURNEZ, Jean-Pierre CUNCHON à Olivier DARD, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Marie-Pierre GRANDJEAN à Bernard HUOT-MARCHAND, Patricia LABERTERIE à Colette GROLEAU, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE, Nathalie LAURENT à Maxime GROSHENRY, Nadia LOUIS à Marc JACQUOT, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX
Procuration	
Suppléé(e)s	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT, Sarah VIONNET par Patrick DELEULE,
Excusé(e)	Jean-Marie DALOZ, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Agnès MARTHEZ-ROUMEAS, Christian MESNIER, Florence PAUL, Rémy PAUL, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON
Absent(e)s	Guillaume AYMOUNIN, Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Christine BREUILLLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Angèle LIME, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe MARECHAL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour la commune d'Ornans, le tarif du délégataire a été révisé pour l'année 2025, il passe de 39.74 € en part fixe à 41.08 € ; pour la part variable 1.04 € à 1.07 €/m3.

La surtaxe de la Communauté de communes votée en décembre 2024 n'est pas modifiée.

Le tarif global d'Ornans pour l'année 2025 sera donc le suivant :

	Part fixe HT (abonnement)	Part variable HT
Part	2025	
Tarif global	87,08 €	2,68 €
Part CCLL	46,00 €	1,61 €
Part fermier (G&E)	41,08 €	1,07 €

Pour la commune de l'Hôpital-du-Grosbois, une erreur sur le tarif de la part variable a été repérée. Le montant noté était de 6 €/m3 alors que le tarif initial était de 0.90 €/m3.

Avec la prise en compte des 50 centimes de hausse appliqués à toutes les communes dans la limite de 2.80 €/m³. Le tarif de l'Hôpital-du-Grosbois sur la part variable passera donc de 0.90 € à 1.40 €/m³ pour l'année 2025.

La part fixe votée lors du Conseil communautaire de décembre 2024 reste inchangée à savoir 100 € (72 € initialement).

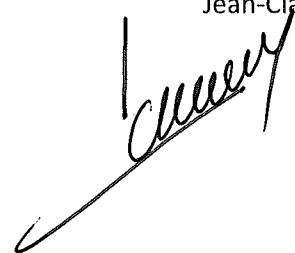
Invité à se prononcer, le Conseil communautaire valide à l'unanimité ces modifications et valide la grille tarifaire en annexe.

Fait et délibéré en séance, le 15.04.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250415-67-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025